

Abeilles et biodiversité en entreprise

Notre charte biodiversité

« Ensemble, transformons nos espaces verts en espaces de biodiversité! ».

HARRY-PLAST	
	HARRY-PLAST

S'engage à agir pour la protection de la biodiversité.

- Sensibiliser les collaborateurs à la préservation de la biodiversité. L'entreprise participe et communique sur les actions mises en place. L'émerveillement constitue le premier pas vers le respect du vivant.
- Stopper tout usage de pesticides (herbicides, insecticides, fongicides...) dans l'enceinte de l'entreprise.

 Mise en place de pratiques alternatives dans le respect de la faune et la flore.
- Appliquer la gestion différenciée des espaces verts, en adaptant l'intensité de l'entretien en fonction des usages.

 Diminuer les tontes et favoriser les zones de fauchages tardifs.
- Développer des espaces naturels pour les insectes et les oiseaux.

 Semer des prairies fleuries, planter des haies champêtres et des arbres mellifères. Ces derniers offrent des ressources alimentaires et des refuges pour la biodiversité.

Fait à Saint Anand les Faux le 07. 11. 19

Signature:

HARRY PLAST

S A S au capital de 1000 000€ ZI du Marillon BP 70045 59731 ST AMAND LES EAUX Tél: 03 27 48 29 29 Fax: 03 27 48 28 84 Siret 316 112 416 00029 - NAF 22.22Z

www.harryplast.com TVA FR76 316 112 416 URSSAF VALS 693 105 261 000

beecity.fr